

**LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES PARCS PUBLICS**  
**une nouvelle orientation des politiques des villes européennes**

*par Gaele Aggeri et Pierre Donadieu*

**D**EPUIS LA FIN des années soixante dix, de nombreux gestionnaires des parcs publics urbains expérimentent de nouvelles formes de jardins et jonglent autant avec la pratique du biologiste qu'avec la composition paysagère. Les colloques, séminaires et publications se multiplient sur le thème d'une gestion alternative écologique. Chacun s'approprie les concepts d'écologie urbaine, de ville durable<sup>(1)</sup> ou de jardin en mouvement<sup>(2)</sup>. En rapprochant les deux champs du paysage et de l'écologie, les responsables des parcs publics vont, en termes techniques et d'organisation financière, définir une nouvelle forme de gestion qu'ils qualifieront de différenciée (J. Le Rudelier, 1994). Très peu d'observateurs se sont cependant intéressés à la portée idéologique de cette «nouvelle nature urbaine» mise en œuvre par les ingénieurs des villes dans le contexte des réalisations de parcs, jardins et aménagements verts contemporains.

À partir d'une analyse des contenus de publications, d'actes de rencontres professionnelles et d'iconographies choisies pour désigner cette mouvance émergente, nous avons entrepris de retracer la généalogie et la géographie de la diffusion des idées de nature urbaine qui ont amené les gestionnaires du patrimoine vert public des villes européennes non seulement à remettre en cause leurs représentations de l'espace vert urbain depuis les années 70, mais aussi à diversifier les modes de conception et de maintenance des jardins grâce à l'utilisation de concepts paysagers et écologiques innovants.

**Dans les années 70,  
la gestion horticole des espaces verts urbains est remise en cause**

Dans le contexte politique de reconstruction de l'après guerre, l'aménagement du territoire s'accompagna de nouvelles politiques vertes fondées sur les principes fonctionnalistes de la Charte d'Athènes. La politique de reconstruction entraîna une adaptation du savoir-faire de l'art des jardins aux grands ensembles et aboutit au développement d'un tissu vert public relativement homogène et équipé pour les loisirs des usagers. Des techniques intensives de gestion horticole, consommatrices de produits chimiques, d'énergie et d'outils mécaniques furent mises en œuvre pour rationaliser les interventions des services d'espaces verts de ville sur ces nouvelles et vastes superficies communales. Ces choix déclenchèrent une modification de la commande publique de «villes vertes» au cours des années 70 et entraînèrent un mouvement de réaction contre l'urbanisme et l'aménagement urbain des deux décennies précédentes.

Ce changement se traduisit par plusieurs phénomènes. D'abord une réaction politique anti-technologique et une nouvelle priorité écologique mirent en avant des solutions moins techniques et moins rationalistes au profit de recherches de projets urbains plus participatifs et moins agressifs pour l'environnement. La progression du machinisme horticole et des produits chimiques, la banalisation des espaces fonctionnels ainsi que la sélection des cultivars ornementaux furent remises en cause au bénéfice de solutions alternatives qui trouvèrent leurs références dans l'idéologie écologiste et l'expertise scientifique écologique.

1 - Au sens de la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro de 1992, comme traduction du terme «Sustainable environment».

2 - Expression créée par le paysagiste G. Clément pour désigner les jardins qui gèrent la «*perpétuelle modification des espaces de circulation et de végétation*» (G. Clément, 1990).

Parallèlement les valeurs de l'écologie urbaine se répandirent dans le milieu professionnel des naturalistes et des écologues qui commencèrent à approfondir l'étude de l'écosystème urbain sous une forme systémique ; ils étaient en effet sollicités par les gestionnaires des villes, dépourvus de certitudes scientifiques face aux questions politiques posées par les méfaits du développement urbain.

Cette époque –de 1965 à 1975– était en outre marquée par l'apparition d'une nouvelle critique politique, formulée par des journalistes scientifiques et des sociologues comme l'Américaine Rachel Carson et le Français Edgar Morin, qui véhiculait une idée de nature «menacée et menaçante» (B. Kaloara, 1996) ; elle était inspirée par les nouveaux mouvements d'écologie politique notamment la *Deep Ecology*<sup>(3)</sup> apparue aux Etats-Unis. Le rapport harmonieux à la nature y apparaissait comme la condition de la liberté des individus. En France, les paysagistes les plus connus à cette époque comme Michel et Ingrid Bourne, Michel Corajoud et Jacques Sgard, élargissaient leurs références horticoles à l'art contemporain, aux techniques forestières observées dans les pays d'Europe du Nord, à la planification du territoire et à l'analyse des milieux vivants (M. Corajoud, 1970 ; A. Vigny, 1995 ; B. Blanchon, 2000).

La mise en œuvre de nouveaux espaces verts fondés sur une gestion et une conception d'inspiration écologique dans les villes françaises ne se répandra progressivement que 10 à 15 années plus tard en France. Pourtant, en Europe du Nord et en Amérique du Nord, dès les années 70, quelques villes ont été pionnières pour expérimenter de nouvelles formes de gestion de la nature dans les parcs publics.

### **Apparition d'un modèle de gestion écologique dans les services d'espaces verts des villes**

Pendant les années 70, sous l'impulsion de mouvements politiques écologistes, des modèles de gestion alternative des espaces verts de villes plus respectueux de l'environnement ont émergé au Nord et à l'Est de l'Europe et au Nord de l'Amérique. Dans les villes allemandes comme Augsburg et Fribourg, les années 75-80 marquèrent le passage de l'entretien intensif des parcs publics à une gestion plus extensive fondée sur la recherche de la diversité de la flore des prairies fleuries, la préservation de la faune des jardins et l'arrêt de l'emploi des herbicides. Tout se passa comme si cette mouvance écologique en faveur de la nature dans la ville, conjointement demandée par les élus, les usagers et les gestionnaires de services de villes, et portée par les médias locaux comme référence en matière de planification et de création des espaces verts, avaient persisté jusqu'aux années 90. On ne parlait pas d'image reconstruite de la nature sur le modèle du jardin, mais bien de morceaux de nature décrits grâce à la science des écosystèmes.

De même, en raison de la diminution des budgets des services communaux dans les années 80, des villes comme Schiedam, Copenhague et Breda développèrent de nouvelles approches environmentalistes. La conception des espaces publics s'appuyait essentiellement sur trois écotopes<sup>(4)</sup> : l'eau, la prairie et la forêt mis en relation par des corridors biologiques<sup>(5)</sup> et des «stepping zones», grandes surfaces de reproduction des espèces spontanées. Il s'agissait donc d'un modèle global d'espace vert écologique appliqué à l'échelle de la planification –de l'étude du parc jusqu'à l'entretien– resitué dans le modèle de l'écosystème urbain. Le service de la communication de ces villes a intégré à l'image des cités le discours sur la gestion écologique des espaces verts comprise comme le pilotage rationnel des milieux spontanés plutôt que leur contrôle «répressif».

3 - Mouvement politique écologiste originaire des Etats-Unis dans les années 70.

4 - Synonyme de biotope : partie physique d'un écosystème.

5 - Réseau des réserves naturelles et biotopes comme les ripisylves, les fossés, les espaces verts de voirie... qui permettent une circulation de la faune et de la flore spontanées dans la ville

Dans le même esprit, les villes suisses s'impliquèrent dans une gestion agro-écologique dès la fin des années 70. En 1980, la direction des parcs et promenades de Zurich s'organisa en deux sections principales de planification : «Protection de la nature» et «Jardins et monuments». Le directeur des espaces verts et de l'environnement de la ville de Genève (R. Beer, 90) précisa cependant que : «*Cette écologie ne correspond pas obligatoirement à un entretien plus simple par les responsables. Au contraire, pour répondre à une pression des citoyens plus forte, ces espaces verts, s'ils doivent rester écologiques et naturels, exigeront un entretien plus pointu et plus différencié. Dans cette optique, les terrains municipaux représentent des terrains d'essais privilégiés et nécessaires. C'est en étant attentif à cette évolution vers l'écologie que les services municipaux chargés des espaces verts permettent à l'horticulture et au paysagisme de prendre le tournant de l'an 2000*». On retrouvait à la fois les ferments du «code qualité» de la gestion différenciée des villes françaises des années 90 (Y-M. Allain, 1994) et une approche plus transversale et pluridisciplinaire qui annonçait l'esprit de la ville durable.

En Amérique du Nord, nous retiendrons ici essentiellement l'exemple du Canada qui a été le plus divulgué en Europe, notamment pour ses pratiques écologiques et pédagogiques dans les parcs publics publiés dès les années 70. Le Directeur des espaces verts de Montréal en témoigna dans divers projets en préservant les lambeaux de forêts et de prairies représentatifs des écosystèmes d'Amérique, en tentant des expériences de reconstitution de forêts naturelles avec des essences indigènes du Québec (le parc de Mont-Royal ou les parcs de nature à Montréal) ou en mettant en scène des friches urbaines. Cette gestion conservatrice des milieux naturels fut relayée par un grand effort de pédagogie de l'environnement qui s'appuyait sur la technique anglo-saxonne de *site interprétation* <sup>(6)</sup>.

Deux écoles similaires de pensée de la nature sauvage dans la ville semblent donc avoir émergé parallèlement : l'une, anglo-saxonne, portée par des villes américaines, canadiennes et australiennes, l'autre germanique, mise en avant par des villes de Suisse, d'Allemagne et des Pays-Bas. Les leaders de cette nouvelle gestion de l'espace vert, conçue comme une contribution à la préservation des milieux vivants, sont en général plus des scientifiques forestiers, écologues ou agronomes, attachés au modèle scientifique de l'écosystème, que des paysagistes ou des horticulteurs familiers du modèle du jardin. Ces programmes «plus proches de la nature» ont éclos de façon synchrone avec la montée des mouvements politiques verts du Nord de l'Europe, la demande sociale d'images plus naturelles dans les jardins publics, de limitation des nuisances environnementales et de réduction des budgets consacrés aux espaces publics. Au cours de cette période, dans les séminaires professionnels européens, on notera cependant la rareté des interventions portant sur la gestion écologique ou des publications nationales et européennes émanant des directeurs de services d'espaces verts britanniques pourtant imprégnés de l'art du *wild garden* depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et pratiquant le *nature-like management* dans les espaces périurbains et ruraux.

### **Les villes pionnières de la diffusion en France des principes de gestion écologique**

6 - Technique de communication sur l'environnement créée par l'Américain Freeman Tilden, pour accueillir les visiteurs dans un site

Dès les années 80, trois collectivités se sont démarquées par leurs expériences : Rennes, Orléans et Paris. À l'occasion de la réalisation d'un nouveau parc dans le quartier de la Source, la Direction des espaces verts de la ville d'Orléans s'aperçut que :

*«les parcs et jardins apparaissaient nettement comme des équipements urbains et non comme un morceau de nature situé en ville. De façon générale, les citadins n'appréciaient que modérément les fleurs d'exposition, symboles de répression ou d'absence de liberté. Ce qui était désiré, c'étaient les parcs robustes aux arbres nombreux et aux fleurs que l'on pourrait cueillir. On y refusait la mise en cage d'une nature qui se trouverait méprisée. On préférait des espaces de liberté pour soi-même mais aussi pour la nature».* (V. Chomentowski, 1985). À partir de ce constat, Y-M. Allain, directeur des espaces verts, s'attacha à satisfaire ces nouveaux goûts pour une nature plus diversifiée et libre en explorant les champs disciplinaires parallèles à l'horticulture : la phytosociologie et l'écologie, mais aussi en s'appuyant sur les méthodes historiques de jardinage (Y-M. Allain, 1994). Il définit ainsi un «code qualité» de gestion concernant quatre types d'espaces verts couvrant toutes les gammes d'interventions techniques depuis l'espace sophistiqué fleuri préservé jusqu' à l'espace «ensauvagé». L'aspect plus naturel des nouveaux parcs champêtres devait constituer une réponse supplémentaire à l'éventail des types de paysages urbains.

Parallèlement, au début des années 80, J. Le Rudelier (1993), alors directeur du service des jardins de la Ville de Rennes s'orienta vers «une gestion plus naturelle» de ses espaces verts en favorisant la présence des plantes et de la faune sauvages. Rennes aborda la question de la mise en place d'un patrimoine vert sous un angle neuf, ni technique, ni esthétique, ni fonctionnel mais biologique. La qualité des espaces verts publics n'était plus liée à la fréquence de leur entretien, à la présence d'essences exotiques ou à leur fleurissement, mais à la diversité et à l'intensité de l'activité biologique qu'ils engendraient et qu'ils abritaient. L'espace vert n'était plus conçu d'abord comme un décor d'accompagnement urbain mais comme une ramification d'une «nature ordinaire» dans la ville et un support de nidification d'oiseaux indigènes et de développement de plantes spontanées. Les végétaux et les oiseaux étaient identifiés et dénombrés par de nouveaux partenaires de la gestion des espaces verts urbains : les botanistes et les ornithologues. Pour concevoir la composition paysagère des espaces, trois mots clés de l'écologie du paysage –science naissante à cette époque en France– servaient de référence : «diversité, complexité des structures, densité».

Dans le même esprit, la Ville de Paris s'équipait d'un service d'animation en s'appuyant sur les techniques d'interprétation de sites et de façon plus générale sur la médiation pédagogique pour une découverte d'une «autre nature» urbaine (G. Lottou, 1990). À travers divers projets, de nouvelles formes de jardins urbains liées à l'écologie apparaissaient comme le jardin Saint-Vincent, abandonné puis réhabilité en l'état, le jardin aux papillons, espace naturel recréé artificiellement, la rue et ses végétaux indigènes ou plantés (plaquette par arrondissements) ou les fermes pédagogiques qui apportaient la campagne dans la capitale. À partir de ces premières expériences, plusieurs manifestations vont jaloner en France l'histoire encore très courte de la diffusion des idées d'une gestion alternative des parcs publics.

### **Les manifestations fondatrices**

Dès 1990 à Dijon, le colloque sur la gestion écologique des parcs et jardins publics et privés, organisé par l'Association internationale des entretiens écologiques, montra l'intérêt pour les nouvelles pratiques, mais révéla des réticences sur le «tout écologique» dans le monde des ingénieurs horticoles français et des réserves sur l'approche interdisciplinaire préconisée par les écologues.

En revanche, le séminaire sur «la gestion harmonique des parcs et jardins» organisé par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis en 1993 s'appuyait sur les expériences réalisées dans les parcs de la Courneuve et du Sausset pour ouvrir de nouvelles pratiques fondées autant sur la gestion des écosystèmes que sur la mise en place de motifs paysagers champêtres.

Cette nouvelle sensibilité à la gestion écologique fut lancée dans le monde des ingénieurs des services d'espaces verts des collectivités françaises par le colloque préparatoire de Rennes en octobre 93 : «La différence écologique» mis en place par la Ville de Rennes et relayée par le Centre national de formation publique territoriale (CNFPT), l'École nationale des cadres territoriaux (ENACT) et le groupe de travail des espaces verts de l'association des Ingénieurs de villes françaises (IVF). La volonté de fédérer les expériences éparées en faveur de l'environnement naturel urbain aboutit au constat d'une appellation ambiguë de ces nouvelles pratiques intitulées selon les intervenants : gestion différenciée, gestion écologique, gestion économique, gestion harmonique, gestion diversifiée ou gestion proche de la nature.

C'est néanmoins à l'issue de cette réunion que sera retenu le terme fédérateur et officiel de «gestion différenciée» pour désigner cette nouvelle préoccupation. Si le label de «différence écologique» traduisait la volonté de se démarquer de l'ère du tout horticole, cette expression visait avant tout à préconiser des «tâches différentes» selon les projets concernant les différentes parties des parcs à gérer. Les principales collectivités françaises étaient présentes à ce séminaire et exposèrent leurs premiers tâtonnements écologiques à l'exception des projets aboutis des villes de Rennes et d'Orléans. Les villes européennes de Bruxelles, Augsburg, Fribourg, Zurich et Lausanne présentèrent une politique holistique<sup>(7)</sup> environnementale appuyée sur une démarche souvent rigoureuse d'un point de vue scientifique et technique.

Le nouveau concept fut enfin officialisé au niveau européen par le colloque «Vers la gestion différenciée des espaces verts» (Strasbourg 24-25-26 octobre 1994) organisé par la section espaces verts des IVF, l'ENACT et le CNFPT. À l'exception de Barcelone et de la ville de Montpellier qui appliqua une gestion environnementale dès 1993, l'ensemble des cités méditerranéennes mit en pratique ces nouvelles théories partiellement et tardivement. Le concept de «gestion différenciée des espaces verts publics» fut défini comme «*une nouvelle approche où la défense de notre environnement n'est pas seulement basée sur une autre technicité, mais sur la notion de diversité et, par là même, sur l'idée de respect et d'intégration des différences*» (ENACT - CNFPT, 1994).

La mise en œuvre de cette politique se fondait sur l'adoption d'une démarche de code de qualité qui spécifiait un type de gestion approprié pour chaque vocation, usage et identité de jardins publics. Différents modes d'entretien permirent de mettre en valeur à la fois les sites de prestige (mosaïculture, fleurissement annuel ou bisannuel, jardins historiques) selon les méthodes traditionnelles horticoles, et les sites à forte potentialité biologique (parcs périurbains, réseaux verts, zones humides) selon les techniques de plan de gestion écologique<sup>(8)</sup>.

Au cours de ce colloque où quatre cents représentants de collectivités européennes étaient présents, on confronta les démarches de projets, les outils d'analyse des résultats écologiques et économiques, la mobilisation du personnel ainsi que l'évolution des techniques, des matériels et des produits. Dans une première étape, les promoteurs de la gestion différenciée se sont en effet concentrés essentiellement sur la faisabilité technique et financière d'une maintenance plus diversifiée des espaces naturels urbains.

7 - Politique globale des écosystèmes dans la ville en considérant à la fois l'homme, l'air, l'eau, la terre, le bâti et leurs effets interactifs.

8 - Protocole qui planifie les interventions de maintenance des parcs tout en tentant d'intégrer le souci de préserver les écosystèmes en place.

## Le projet de ville durable

Après 1994, l'idée de gestion différenciée a été, soit intégrée automatiquement dans l'organisation des services espaces verts impliqués, soit partiellement oubliée par les villes qui y cherchaient avant tout une réponse aux réductions budgétaires et qui ne la trouvaient pas. Progressivement, seront médiatisés avant tout de nouveaux modèles de villes dans le cadre de la politique du développement durable, ce qui n'excluait pas des projets véhiculant des images de nature esthétisée dans la ville.

A l'occasion du Congrès des Ingénieurs des Villes de France à Montpellier sur le thème de la «ville durable», en mai 1997, le groupe de travail sur les espaces verts de l'Association des ingénieurs des villes de France, diffusa une plaquette de synthèse : «Les services d'espaces verts et le développement durable». Philippe Croze (1997) y précisa les fondements de l'éthique écologique verte urbaine : *«L'acte du jardinier doit être raisonné et précédé de la question : ce que je vais faire est-il bon pour la biodiversité»*.

Les gestionnaires admettaient ainsi leur engagement à lutter contre les pollutions urbaines et à favoriser les pratiques de recyclage des déchets, afin de favoriser la restauration des milieux naturels appauvris et par voie de conséquence la biodiversité qui devenait alors une valeur intangible et un indicateur de la qualité de la vie biologique dans la ville.

Parallèlement à la mise en pratique progressive de la gestion durable des espaces verts urbains en France, la conception des espaces publics évolua dans les années 90 vers de nouvelles pratiques cherchant à recréer littéralement des espaces sauvages ou ruraux dans la ville, comme des forêts, des bocages ou des marais.

Au cours du congrès Citexpo en 1998, le débat sur l'esthétique des villes montra l'apparition d'une mouvance naturaliste chez les ingénieurs des villes, qui tendait à remettre en cause les normes sociales classant par exemple certains végétaux dans la catégorie des mauvaises herbes, ou décrétant la propreté ou l'insalubrité d'espaces comme les friches (Lhoumeau, 1998 ; Aggeri, 1998). L'intérêt pour la botanique urbaine se manifesta notamment par l'organisation du colloque consacré en 1996 à Paul Jovet au Muséum national d'histoire naturelle de Paris (Lizet, Wolf et Celecia, 1999).

Ces exemples illustrent le souci des paysagistes comme des scientifiques naturalistes de créer ou de mettre en scène des espaces supports d'attributs champêtres ou sauvages de façon à évoquer des idées alternatives de nature transposées dans le cadre d'un espace public construit, esthétisé et confortable.

Ont été inspirés par ces nouveaux concepts de nombreux paysagistes qui ont qualifié leur démarche naturaliste, notamment de «jardin en mouvement» (G. Clément), de gestion harmonique (G. Samel) ou de parcs forestiers et bocagers (M. Corajoud, I. et M. Bourne). Les bureaux d'études travaillant pour les services des villes ont mis également en avant des installations champêtres événementielles comme la Butte aux coquelicots à Ivry ou les mauvaises herbes cultivées le long du tramway à Strasbourg.

À l'origine de ces pratiques nouvelles il faut voir non seulement un changement des goûts des publics au profit de formes de jardins moins artificielles, mais aussi la conséquence de la diffusion des idéologies environnementalistes planétaires, plaidant pour un respect plus effectif des ressources naturelles, notamment, et à titre symbolique, dans les milieux les plus artificiels comme les villes.

## Les acteurs de la gestion différenciée

Qui aujourd'hui a intérêt à mettre en œuvre une politique qui s'inscrit volontairement et visiblement dans le cadre du développement durable ? Il ne s'agit pas, nous allons le voir, d'un mouvement homogène, mais d'une convergence de consciences individuelle et collective, d'un réseau d'initiatives qui trouve dans les valeurs environnementales des raisons d'agir pour produire des villes habitables sur le mode naturaliste. Les uns sont des scientifiques et des techniciens, les autres des acteurs politiques, des artistes ou de simples citoyens. Tous sont mus par la conviction que le salut de la ville de demain, menacée par une totale artificialisation, passe en particulier par la persistance d'une trame de milieux naturels mis en paysages et en patrimoines par les gestionnaires des parcs publics :

Certains aménageurs, comme les éco-urbanistes, abordent le projet écologique à l'échelle de l'organisation spatiale de la ville ou même de la société urbaine. Comme dans la gestion de milieux naturels, la planification urbaine repose sur la gestion volontaire des écosystèmes naturels et des réponses aux besoins d'espaces de loisirs des citoyens. Ces philosophies écologiques, érigées comme principes fédérateurs de l'urbanisme de la cité, sont rarement correctement illustrées dans les villes européennes, à l'exception des projets expérimentaux de Berne, Augsburg, Potsdam, Schiedam et Copenhague. Elles sont influentes dans des villes comme Strasbourg (Schéma directeur agronomique et écologique à l'échelle de l'agglomération) ou Mulhouse. En revanche, le modèle de l'urbanisme écologique, très apprécié dans le Nord de l'Europe, implique directement les scientifiques partisans de la ville durable. Ceux-ci désignent trois niveaux d'approche différents de l'écologie urbaine selon leurs interventions. Il se situe d'abord au niveau du fonctionnement global du système écologique que constitue la ville dans ses rapports aux milieux voisins ou aux éléments afin de maîtriser et de contrôler l'impact des projets d'espaces verts. Cette philosophie dépasse le projet de planification urbaine et englobe dans une même synergie les considérations écologiques, économiques et sociales. Cette pensée globale «durable» sera illustrée au cours des prochaines décennies par les villes qui tenteront d'appliquer l'*agenda 21*. En revanche à une échelle plus quotidienne et technique, la gestion des ressources, des pollutions induites ainsi que les recyclages et compostages des déchets permettent de limiter les risques de dégradation de l'environnement. Cette représentation de la ville écologique privilégie la notion de gestion respectueuse du milieu urbain, au sens technique de l'ingénierie, et inclut de ce fait les pratiques de gestion différenciée. Enfin le troisième niveau correspond au projet de restauration de la biodiversité urbaine. La réhabilitation d'espèces ou de milieux spontanés habituellement dévalorisés et systématiquement détruits ainsi que les conservatoires diffus d'espèces sauvages ou de variétés domestiques permettent aux gestionnaires d'apporter et de conserver les attributs de nature dans la ville : les lignes de chemin de fer désaffectées des gares de Zurich et de Berlin ont été classées et protégées pour l'intérêt exceptionnel de leur flore spontanée.

Cependant les scientifiques rappellent qu'on ne peut juger à ce jour de la réalité du développement durable et de la progression de la biodiversité dans les villes pionnières, faute d'indicateurs appropriés qui permettraient d'évaluer l'intérêt des évolutions économiques, sociales et écologiques. C. Fayat et L. Diard (1998) indiquent que : «*Nous sommes actuellement à un point d'effervescence où, ni les hypothèses, ni la logique des raisonnements, ni la problématique de "la gestion différenciée" ne sont clairement constituées et établies par rapport aux théories et aux pratiques horticoles institutionnelles qui sont, elles, en place depuis longtemps*».

De leur côté, les promoteurs de l'art et de la poésie écologique dans la ville, comme les paysagistes Gilles Clément et Gilbert Samel, ont montré comment ils concevaient l'idée paradoxale de jardin naturel et pouvaient la mettre en œuvre. Cet art, bien éloigné d'un total laisser-faire, se fonde sur la connaissance minutieuse des successions écologiques et non sur une composition préalable et rigide. De façon générale, la gestion différenciée et l'idéologie du «jardin en mouvement» énoncé par Gilles Clément constituent en pratique deux faces d'un même projet fondé sur un modèle écosystémique : le premier dans le registre de l'ingénierie écologique appliquée au jardin public et mis en œuvre par les ingénieurs horticoles des collectivités, le second dans celui de la conception écologique des jardins publics réalisés par certains paysagistes de sensibilité naturaliste. Cependant, au delà du modèle écosystémique, ces pratiques concernent l'ensemble des projets paysagers d'esthétique naturaliste avancés par les concepteurs des années 90. De même, un métissage de culture scientifique et artistique s'opère aujourd'hui dans les services d'espaces verts entre les ingénieurs horticoles et les paysagistes concepteurs pour produire des projets de parcs et jardins imprégnés de valeurs hybrides, notamment dans le mouvement des «parcs-nature» périurbains comme celui de Miribel-Jonage à Lyon.

Enfin, élus et gestionnaires sont inévitablement les acteurs essentiels de la diffusion de ces idées. À l'origine, la mise en pratique de la gestion différenciée a été souvent justifiée comme une réponse adaptée à la baisse des budgets affectés aux espaces publics. Cependant, dans les pays du Nord de l'Europe, puis dix ans plus tard en France, les directeurs d'espaces verts publics révèlent le faible impact financier de ce mode de maintenance, mais saisissent en revanche l'opportunité de cette nouvelle politique pour développer leurs champs de compétences vers l'écologie ou la phytosociologie et faire connaître leur adhésion à une éthique environnementaliste. Dans bien des cas, les expériences de gestion différenciée n'ont pourtant pas abouti à des programmes cohérents et pérennes, sauf quand les élus ont porté avec les techniciens de l'environnement la gestion écologique des espaces verts comme en Suisse, en Allemagne, en Hollande et, en France, à Rennes et à Strasbourg.

Certains élus se sont en effet emparés de ces pratiques qui sont devenues des emblèmes politiques. En 1993 le maire de Rennes, Edmond Hervé, a vu dans la philosophie de la gestion différenciée un nouveau support de dialogue et de rapprochement entre la ville et la campagne : *«À Rennes, nous avons créé un salon du jardinage, qui, chaque année, va de succès en succès. Une anecdote pour illustrer l'ancrage rennais de la gestion différenciée : depuis un an, le service des jardins utilise un cheval, un cheval de trait breton bien évidemment, pour la plus grande joie de son charretier, de la population, du service des jardins et des élus... et pour une efficacité certaine»*. Dans le même esprit, les coccinelles élevées et reproduites par la Ville de Caen en vue d'améliorer la lutte biologique phytosanitaire des parcs publics sont devenues l'emblème, dans les années 80, de la politique environnementale souhaitée par la ville.

### **La nature en ville : un nouvel art urbain**

Née en Europe d'une critique de l'art horticole des jardins à la fin des années 70, influencée par les modèles de gestion «proche de la nature» mis en place dans les pays germaniques dès les années 75, la gestion différenciée des espaces verts établie dans la majorité des villes françaises dans les années 90 exprime un projet de retour aux sources naturelles et campagnardes de l'art des jardins et un souci d'adhésion aux valeurs environnementalistes planétaires.

Après une étape essentiellement technique de restauration de la nature en ville dans les années 70, la priorité nouvelle dans les services espaces verts a été donnée aux modèles écosytémiques issus des sciences de la nature. La connaissance des processus écologiques l'emporte alors sur la conception traditionnelle du projet de parcs et de jardins, réalisée sur le modèle fixe du projet d'architecture.

Cependant, bien que conçus et réalisés à partir d'intentions naturalistes, ces nouveaux parcs et jardins publics sont devenus pour le public des paysages c'est-à-dire des morceaux de nature mis en spectacle avec soin par des paysagistes ; ceux-ci, délibérément ou à leur insu, y projettent une image d'une nature vierge conforme à leur culture littéraire, picturale ou jardinière du *wilderness*. Dans ce dernier cas, on se rapproche cependant de la thèse d'une certaine «homologie du paysage et de l'environnement» sur le plan philosophique et éthique soutenue par Yves Luginbühl (1992) : *«De nos jours, par de multiples aspects, nous tendons à vivre notre environnement comme une image. Nous faisons volontairement coïncider une image actuelle avec un ancien environnement et nous donnons ainsi l'impression de vie réelle dans cet environnement révolu. C'est une représentation qui ne représente rien d'autre qu'elle-même : un paysage grandeur nature. Et ce dernier est en même temps symbole de la relation nouvelle de l'homme avec son environnement, relation dans laquelle écologie et esthétique sont toutes deux vécues à l'échelle de 1/1 et tendent à s'identifier l'une à l'autre... Alors, nos symboles sont redevenus notre vie même»*.

La confrontation des motivations des leaders de la gestion différenciée soulève la question de la signification de cet engouement pour la nature sauvage ou rurale dans la ville. S'agit-il d'une expression de l'insatisfaction d'une société mécontente de son cadre de vie ? S'agit-il d'un phénomène de mode accentué par les médias ? Cette utopie de la ville à la nature ne participerait-elle pas à une *«culturalisation renouvelée de la nature afin de rendre plus supportable l'angoisse d'un paysage lui-même en perte de naturel ?»* (B. Kaloara, 1996). Dans cette dernière logique, tout se passe comme si les gestionnaires des espaces verts français agissaient, en toute conscience, comme des jardiniers planétaires contribuant à maintenir en vie la nature et l'espèce humaine en péril. Ce «complexe d'Arche de Noé» révèle leur recherche de refuge et de recours dans la nature menacée et parfois menaçante, mais manifeste surtout leur souci de transmettre ainsi aux générations futures des villes plus habitables qu'aujourd'hui.

## L'évolution des mots pour désigner la gestion des espaces verts en Europe

- «*La gestion horticole*» des espaces verts dans les années 70
- «*La gestion proche de la nature*» des jardins municipaux allemands à partir de 1975
- «*La gestion écologique*» hollandaise des espaces verts structurés en écotopes à partir de 1980
- «*L'Entretien - Écologique - Économique*» à Lausanne dans les années 80
- «*La gestion extensive agro-écologique*» à Zurich dans les années 80
- «*La gestion écologique et paysagère*» de la nature à Orléans dans les années 80, un code qualité du rustique au prestigieux
- «*La gestion plus naturelle*» à Rennes dans les années 80, un code qualité par milieu
- «*Le jardin en mouvement*» fondé par le paysagiste G. Clément, mis en place au Parc André Citroën en 1989
- La «*gestion écologique*» des parcs et jardins publics et privés au Colloque de l'Association Internationale des Entretien Écologiques, Dijon, 1990
- «*La gestion harmonique des parcs urbains*» au Colloque organisé par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, juin 1993
- «*La différence écologique*» au séminaire des collectivités locales, section espaces verts, Rennes, octobre 1993
- «*La gestion différenciée*» des espaces verts au colloque européen des collectivités locales, Strasbourg, octobre 1994
- Les «*espaces verts durables*», au colloque des Ingénieurs des Villes de France, «collectivités durables», Montpellier, mai 1997
- Le «*jardin 21*», au colloque «De la gestion différenciée au développement durable», juin 2000 organisé par l'AIVF, l'ENACT, le CNFPT

## BIBLIOGRAPHIE

- AGGERI G. : «Esthétique du sauvage ou nature esthétisée», in *Génie urbain*, juin-juillet, Citexpo 98.
- ALLAIN Y-M. : «Historique de l'entretien et philosophie de la démarche», in *Actes du colloque européen «Vers la gestion différenciée des espaces verts»*, Strasbourg, 24, 25, 26 octobre 1994, 1995.
- BEER R. : «Le traitement écologique des parcs : les possibilités genevoises», in *Actes du colloque de la gestion écologique des parcs et jardins publics et privés*, pp. 107-115, 12-14 mars 1990, Cahier de l'Association Internationale des Entretien Écologiques, n° 29, février 1992.
- BLANCHON B. : «Les paysagistes français de 1945 à 1975», *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, 2000.
- CHOMENTOWSKI V. : «Perception des espaces verts à Orléans», in *Paysage et Actualités*, janvier 1985.
- CLÉMENT G. : *Le jardin en mouvement*, Pandora éditions, 1990.
- CORAJOU M. : (?) in *Espaces verts*, n° 25, 1970, p. 32.
- CROZE P. : Association des Ingénieurs des Villes de France, Groupe de travail espaces verts, *Les Services espaces verts et le développement durable*, mai 1997.
- Département Seine-Saint-Denis, Service espaces verts : *La gestion harmonique des parcs, une expérience de reconquête d'un équilibre naturel*, 1991.
- DONADIEU P. : *Campagnes urbaines*, Actes Sud/ ENSP, 1998.
- DOUVRE C., ROY J. : «Vers la gestion différenciée des espaces verts», Strasbourg, in *Le génie urbain*, janv. 1995.
- KALOARA B. : «Le culte contemporain de la nature», in *Natures en tête*, G.H.K éd., Neuchâtel, 1996.
- LEGRAND P. : «Gestion différenciée des espaces verts», in *Metropolis*, «Humeurs», n° 103, 1995.
- LIZET B., WOLF E. et CELECIA J. (textes réunis par) : *Sauvages dans la ville, de l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine*, Paris, Muséum national d'histoire naturelle, 1999.
- LE RUDELIER J. : «Présentation de l'expérience de Rennes», in *Actes du Colloque européen Vers la gestion différenciée des espaces verts*, Strasbourg, 24, 25, 26 octobre 1994, 1995.
- LHOUMEAU P. : «La relativité esthétique», in *Génie urbain*, sept.-oct. 1998.
- LOTTOU G. : «L'animation et l'éducation à l'environnement dans les parcs et jardins», in *Actes du colloque de la gestion écologique des parcs et jardins publics et privés*, pp. 107-115, 12-14 mars 1990, Cahier de l'Association Internationale des Entretien Écologiques n° 29, Février 1992.
- LUGINBÜHL Y. : «La palette des artistes», in *L'atlas des paysages ruraux de France*, p 152-153, éd. J.P. de Monza, 1992.
- SCHMIDT K.R. : «Présentation du service d'espaces verts d'Augsburg», in *Paysage-Actualités* n° 166, Mars 94, pp. 9-13.
- VIGNY A. : *J. Sgard, paysagiste et urbaniste*, Mardaga, Bruxelles, 1995.
- Actes du séminaire «Les espaces verts urbains, la différence écologique», Rennes 7-8 octobre 93.